

Assemblée des Evêques Orthodoxes de France

Eclairage de l'Eglise Orthodoxe en France

« Vécu et promesses de la laïcité dans le cadre de la Loi 1905 »

Colloque CRCF - 17 octobre 2011 - Palais du Luxembourg

I. La laïcité, un socle républicain en France

1. Les rapports Religion-Politique font constamment l'objet de débats dans les sociétés sécularisées qui sont les nôtres. L'organisation de relations harmonieuses, de coopération et de respect mutuel, entre ces deux sphères, reste une grande nécessité au sein des démocraties, pour une meilleure gestion de la diversité qui caractérise nos sociétés. A l'instar des écoles de pensée et des autres relais d'opinion, les religions ont leur propre vision de la personne humaine, de sa liberté, de sa dignité et des conditions de son épanouissement dans la société. Elles ont donc une responsabilité sociale de premier plan et se doivent d'être, dans l'espace public et dans la réponse aux défis qui sont les siens, un facteur de paix, d'intégration et de progrès.

2. La laïcité, en tant que mode d'organisation du vouloir vivre en commun dans le respect de la liberté et de la dignité de toutes les composantes essentielles de la société, est en France un principe constitutionnel qui, plus que jamais, constitue aujourd'hui une donnée centrale et incontournable de notre vécu républicain. La Loi 1905, elle-même considérée au moment de son adoption comme une loi « d'apaisement », a été le socle juridique sur lequel s'est édifiée la tradition de la « laïcité à la française », dans le respect à la fois de la liberté religieuse et de l'ordre public républicain. L'intelligence française a su faire évoluer cette laïcité tout au long du XXème siècle d'une laïcité radicale et de combat, vers une laïcité apaisée, ouverte et, nous l'espérons, de bonne intelligence.

3. Les évolutions récentes de la laïcité que ce soit au titre de l'amplification des relations de coopération avec les autorités publiques ou dans les décisions du Conseil d'Etat, constituent des avancements notamment sur le plan de la reconnaissance du caractère culturel de l'activité religieuse et donc de la nécessité d'une relation harmonieuse entre le culturel et cultuel dans l'espace public. Les débats passionnels et passionnés que la laïcité continue néanmoins à susciter, affichent au grès des conjonctures, des tendances libérales par moment et, par d'autres des régressions conservatrices. Si aujourd'hui la laïcité fait l'objet d'un large consensus entre toutes les composantes de la société française, il n'en demeure pas moins que son contenu et ses limites dans les rapports entre les espaces publics et privés font toujours l'objet d'interprétation dans un sens ou dans l'autre.

4. Ainsi, le besoin d'une doctrine de l'Etat emportant l'adhésion de tous les acteurs concernés par la laïcité, qui serait une synthèse positive et novatrice des équilibres élaborés en France, se fait sentir pour éviter un mouvement de balancier dans un sens ou dans l'autre en fonction des circonstances, qui ne peut que nuire à la stabilité de cette colonne fondamentale de l'édifice sociopolitique français. Le principe de « neutralité » ne devrait pas être, dans ce contexte, synonyme d'indifférence de principe à l'égard de l'expression religieuse dans la société, ni son cantonnement dans l'espace privé mais une interaction de bonne intelligence dans le respect de l'ordre public et de la diversité, qui fait la richesse de notre pays.

Assemblée des Evêques Orthodoxes de France

5. D'où la nécessité d'un dialogue permanent entre les différents acteurs concernés, parmi lesquels l'Eglise orthodoxe en France, afin de continuer à faire évoluer dans la clarté et dans la coopération, cette valeur essentielle et ce trésor commun de notre vécu républicain, qu'est la laïcité, en évitant amalgames et stigmatisations.

II. Vécu de L'Eglise orthodoxe en France : Emigration, Intégration, Unité dans la Diversité

1. L'Eglise orthodoxe en France est aujourd'hui pleinement intégrée dans l'espace sociopolitique et religieux français. Elle regroupe en grande partie des communautés issues de l'émigration mais aussi des français de souche devenus orthodoxes. Unité et diversité caractérisent la présence et le vécu de l'Eglise orthodoxe en France, celle-ci étant « une » dans la foi et « plurielle » dans l'expression des différentes traditions socio-historiques et culturelles qui la composent.

2. L'Assemblée des Evêques Orthodoxes de France (AEOF) est l'instance de représentation et de coopération de l'épiscopat orthodoxe canonique en France. Son objet consiste à "*manifester l'unité de l'Eglise orthodoxe en France et maintenir et développer les intérêts des communautés relevant de l'autorité des diocèses canoniques de ce pays*". L'AEOF regroupe une dizaine d'évêques orthodoxes qui sont à la tête et au service des diocèses des Eglises orthodoxes ayant des communautés en France. C'est le cas de la Métropole grecque de France (Patriarcat Œcuménique), de l'Archevêché Orthodoxe Antiochien d'Europe (Patriarcat d'Antioche), de l'Archevêché des Eglises Orthodoxes Russes en Europe Occidentale (Exarchat du Patriarcat Œcuménique), du diocèse de Chersonèse (Patriarcat de Moscou), du diocèse de la Métropole orthodoxe roumaine d'Europe Occidentale et Méridionale (Patriarcat de Roumanie), du diocèse géorgien d'Europe (Patriarcat de Géorgie), du diocèse de Genève d'Europe Occidentale l'Eglise russe hors frontières (en accord d'union avec le Patriarcat de Moscou) et du diocèse d'Europe Occidentale du Patriarcat de Serbie. L'AEOF se réunit régulièrement, à raison d'une réunion périodique toutes les six semaines environ et d'une réunion annuelle élargie. Elle s'est dotée de commissions d'experts (*Théologique, Liturgique, Eglise et Société, Pastorale, Médias, Information et Communication, Relations Inter Eglises et Inter religieuses*) composées de clercs et laïcs qui la secondent dans la préparation de certaines prises de position et décisions.

3. Récente, la présence orthodoxe en France est le fruit de vagues d'immigration successives à partir du début des années vingt du siècle dernier. Ce fut d'abord les Russes fuyant la Révolution, puis les Grecs d'Asie Mineure, puis après la IIème guerre, en raison des difficultés économiques et autres tensions dans les pays de l'Est, un afflux de réfugiés en provenance des Balkans (serbes, bulgares, roumains, etc.). Les Antiochiens (essentiellement des libanais et syriens) arrivent également en masse en raison de l'éclatement, en 1975, de la guerre au Liban et des tensions au Proche Orient. L'effondrement de l'Union soviétique et la chute du mur de Berlin ont été l'occasion d'un nouvel afflux d'immigrés en provenance de différents pays de l'Est. L'Institut de théologie orthodoxe Saint Serge, fondé en 1925, rayonne en France, Europe Occidentale et dans le monde, avec des théologiens de premier plan qui feront la renommée de « l'Ecole de

2

Assemblée des Evêques Orthodoxes de France

Paris ». Parallèlement, l'enracinement des communautés arrivées les premières, en conjonction avec l'ouverture et l'état d'esprit de la communauté orthodoxe issue de la première émigration russe et des autres émigrations, produisent des conversions auprès de Français de souche. Des théologiens comme Wladimir LOSSKY, Élisabeth BEHR-SIEGEL ou Olivier CLEMENT écrivent directement en français leurs ouvrages théologiques. Des paroisses commencent à célébrer en français la liturgie, tendance qui s'amplifie de plus en plus, ici et là, signe d'intégration du culte dans le local.

4. Les communautés sont dans les premières années de leur présence en France marquées nationalement : elles s'organisent sur le principe national (russe, serbe, grec, roumain, arabe, etc.) qui se double parfois de certaines dissensions politiques comme chez les Russes (archevêché rattaché au Patriarcat Œcuménique, diocèse du Patriarcat de Moscou, Eglise russe hors frontières) ou les Roumains. Dès 1967, apparut la nécessité de coordonner les actions des différents diocèses en France : c'est alors que se constitue le « Comité Inter épiscopal orthodoxe en France » qui coordonne la présence des orthodoxes en France, notamment dans les relations œcuméniques et avec les autorités publiques. Dans le mouvement allant vers le Saint et Grand Concile (panorthodoxe) de l'Eglise orthodoxe dans le monde, à la suite de réunions préconciliaires préparatoires, ce comité inter-épiscopal, informel, a été transformé en 1997, en une véritable "Assemblée des Evêques orthodoxes de France" (AEOF), fondée sous le régime du droit des associations de la Loi 1901. De semblables assemblées ont été créées récemment dans d'autres parties du monde, notamment en Europe.

5. Au fur et à mesure de l'intégration de l'Eglise orthodoxe en France, les orthodoxes de ce pays ont appris non sans tensions parfois, à se connaître, à travailler ensemble et à développer des dynamiques de convergence. Dans ce contexte, unité n'est point synonyme d'uniformité. Et diversité, point synonyme d'opposition. Etre dans l'Unité et dans la diversité reste constamment le défi des chrétiens orthodoxes de France et leur seule feuille de route. En France on compte environ cent cinquante communautés, paroisses et monastères, de toutes origines et de toutes juridictions ecclésiastiques réparties sur tout le territoire national avec une concentration assez forte dans la région parisienne.

III. Promesses de l'avenir : Les orthodoxes en faveur d'une laïcité de bonne intelligence !

1. L'Eglise orthodoxe s'inscrit dans une tradition de coopération et de loyauté avec les autorités et de respect mutuel entre le temporel et le spirituel. Les communautés orthodoxes installées en France se sont le plus souvent inscrites dans le cadre de la loi de 1905 en fondant dans les années vingt et trente et tout au long du XXème siècle à nos jours, des associations culturelles qui fonctionnent à la satisfaction de tous. Une difficulté naît de la nécessité, dictée par la loi, de séparer les aspects culturels de la dimension caritative de toute activité pastorale.

2. La théologie de l'Eglise orthodoxe est centrée sur la personne, sa dignité et sa liberté. Sa pastorale cherche à édifier une personne humaine responsable et de faire évoluer l'homme « naturel », qui est au péché selon Saint Paul, vers l'homme « spirituel », qui est au Christ. Par opposition à l'individu, centré sur ses égoïsmes, la personne est donc altérité, un être

3

Assemblée des Evêques Orthodoxes de France

en relation, se souciant des autres et du bien commun. L'orthodoxe doit ainsi, en s'intégrant dans son milieu, être présent au cœur de la Cité et témoigner d'une manière irénique et intelligente de sa foi, sans choquer quiconque.

3. C'est à Byzance que s'est développée, depuis l'empereur Justinien Ier, une doctrine dite de la « *symphonie* » entre le temporel et le spirituel. Ni Etat « théocratique », où le spirituel domine le temporel. Ni Etat césaro-papiste où le temporel domine le spirituel. Ni union totale ni séparation totale entre le politique et le religieux mais une certaine circularité des rapports, une interdépendance, un partenariat et parfois, une alliance entre ces deux piliers du pouvoir au service de la société que ce soit dans le domaine de l'éducation, du droit de la famille ou de l'action sociale, caritative et philanthropique. Cette théorie de la symphonie a marqué l'Orthodoxie malgré certaines tribulations ici et là, dans un sens ou dans l'autre, à certaines époques. Elle a développé auprès des orthodoxes sur la durée, une tradition de coopération avec les pouvoirs publics pour le bien commun.

4. La « laïcité à la française » convient donc bien aux communautés orthodoxes de France. Dans l'ensemble bien intégrés dans le tissu social, sans être d'ailleurs nécessairement assimilés, les orthodoxes de France conçoivent la laïcité comme une façon de vivre leur spécificité non pas en « séparation » mais en « bonne intelligence » avec leur entourage et en phase avec la patrie accueillante qui est devenue la leur. La tolérance dont il est fait preuve à leur égard vient renforcer le sentiment d'acceptation de cette disposition essentielle du "vouloir vivre ensemble à la française". L'appartenance à un groupe religieux spécifique n'entraîne pas de conséquences négatives sur les fidèles. Les dispositions permettant aux fonctionnaires par exemple, de demander des congés les jours de fêtes religieuses importantes sont un élément supplémentaire de satisfaction. Tant qu'elle s'inscrit dans cette démarche qui vise la vie commune en bonne intelligence, la laïcité « à la française » est incontestablement appréciée et souhaitée comme modèle positif d'inscription et de développement de la réalité religieuse dans la société française. Loin de l'esprit de confrontation qui a marqué l'histoire des relations tendues entre l'Église et la République au moment de la discussion et du vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État, la situation apaisée que l'on vit maintenant, notamment avec les communautés chrétiennes en tous cas, rend la situation satisfaisante et porteuse d'espérance. Cette dynamique d'apaisement qui implique dialogue, connaissance et reconnaissance réciproques, et intégration, doit être élargie à toutes les communautés religieuses de France, la laïcité étant la bonne gestion de la diversité dans les sociétés plurielles.

5. Les orthodoxes de France s'inscrivent donc dans cette tradition de loyauté vis-à-vis des autorités publiques françaises et de coopération avec elles et les autres composantes essentielles de notre pays, la France. Des rapports de circularité et de coopération entre le Politique et le Religieux sont, aujourd'hui, plus que jamais nécessaires, du point de vue de l'Église orthodoxe, pour continuer à développer une laïcité républicaine de bonne intelligence, respectueuse de l'ordre public, et à la parfaire pour le bien de tous.

M. Michel SOLLOGOUB - *Président de la Commission Eglise & Société (AEOF)*

M. Carol SABA - *Responsable de la Communication de l'AEOF et président de sa Commission Médias & Information, membre orthodoxe de la commission juridique inter-cultes du ministère de l'intérieur sur la laïcité*